



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Aurélia Massei, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Annie Sichi et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Camille Bernard à Basiliu Moretti, Isabelle Jeanne et Emmanuelle Villanova à Alexandre Farina, Jean-Pierre Sollacaro et Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Stéphane Sbraggia, David Frau à Jacques Billard, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christelle Combette et Marie-Françoise Gaffory Fau à Nicole Ottavy, Christian Bacci et Marine Schinto à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	21
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020_319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 28/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 17 décembre 2020
Délibération N° 2020/319
Médiation culturelle Palais Fesch année 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La politique de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts a pour but de rendre accessible ses collections publiques et les faire découvrir au plus grand nombre de personnes. Le croisement des publics, entre différentes disciplines artistiques, permet également de s'adresser à différentes typologies de public.

Certaines des actions présentées, face à leur succès sont reconduites depuis plusieurs années, d'autres sont proposées pour la première fois. Les mesures COVID obligent à réduire les groupes et augmenter le nombre d'ateliers ainsi qu'à développer les offres multimédia.

I- Actions envers le public adulte

Des ateliers de pratique artistique (dessin, peinture).

Le nombre d'inscrits sera limité à 12 personnes (pour permettre une distanciation), priorité étant donné aux réinscriptions.

Cours du Louvre. Reprogrammation du cycle sur la mythologie (annulé en mars 2020), et programmation d'un nouveau cycle en 2021, avec des modalités adaptées (2 séances pour chaque cours).

Stage de dessin. Un stage d'une semaine serait proposé pour un public aguerri et encadré par un artiste reconnu. Ce stage fera l'objet d'une décision tarifaire ultérieure.

Conférences. Différentes conférences seront programmées autour de différents champs tels qu'en histoire de l'art, sur les techniques et histoires de la conservation-restauration ainsi que sur la collection Fesch.

Différents tarifs pour l'ensemble de ces actions :

- pour les ateliers à l'année scolaire : tarif de 30 euros par mois
- Les conférences sont gratuites

II- Actions envers les enfants

1) Des ateliers hors temps scolaire seront proposés, les mercredis matin et après-midi, les samedis matins et en fin d'après-midi en semaine, hors vacances scolaires, pour des enfants et des adolescents :

- **1 atelier de théâtre** (réalisation d'une pièce de théâtre en lien avec nos collections) ;
- **2 ateliers d'arts plastiques** ;
- **1 atelier autour de la Bande Dessinée** ;
- **1 atelier supplémentaire, le samedi matin** (afin de réduire les groupes et de respecter les nouvelles règles sanitaires en limitant le nombre d'enfants par atelier à 10 maximum) mêlant, autour du thème de l'histoire napoléonienne à travers le Temps, l'histoire de l'art, l'art plastique et les techniques de muséographie.

Tarifs :

Pour les ateliers à l'année scolaire, le tarif est de 50 euros par trimestre ; la gratuité du 1^{er} trimestre sera accordée aux enfants qui se réinscrivent pour le premier trimestre 2021.

2) Des actions envers les scolaires

En raison de la volonté du ministère de l'Éducation Nationale de faire venir la culture à l'école et non l'inverse, un nombre restreint de sorties scolaires est à prévoir.

Anticipant cette évolution, il est nécessaire de prévoir la création de nouveaux outils numériques (à utiliser en classe sur les tableaux numériques): visites virtuelles adaptées, dossiers pédagogiques animés, activités arts plastiques...

Les visites scolaires seront d'avantage à envisager autour d'un projet annuel avec l'enseignant, afin d'y intégrer les nouvelles mesures sanitaires (dédouement du groupe classe lors de la visite).

Un concours autour de nos œuvres sera proposé à l'ensemble des enseignants : cette année sur le thème de l'histoire napoléonienne à travers le Temps

Des actions spécifiques seront menées avec La cité scolaire Fesch dans le cadre de l'option histoire des arts du baccalauréat, avec le collège-lycée Saint-Paul dans le cadre de l'option arts, culture et patrimoine, avec la prépa d'art de Sartène et avec la fondation *Isula verde* qui mène un travail avec les écoles du rural.

La gratuité avec l'Éducation Nationale est maintenue pour l'ensemble des actions.

III- Actions à destination d'un public familial

Ces actions sont toutes développées en utilisant le principe du croisement interdisciplinaire des publics.

Musique :

- Concerts du dimanche, une fois par mois : des concerts pédagogiques, permettant de donner des explications sur les œuvres peintes et sur les œuvres jouées.
- Concerts méridiens, les mercredis midi une fois tous les deux mois, en partenariat avec l'École Nationale de Musique et de Danse : concerts d'élèves.

Théâtre, littérature :

- Spectacles de théâtre ou déambulation théâtralisées, dans les salles du musée et en lien avec les thématiques de nos collections, lors des vacances scolaires intermédiaires.
- Littérature : des journées d'étude, à destination des scolaires et des adultes (« conférences histoires d'œil ») seront organisées avec l'association *Via Grenelle*, une fois par mois.

Danse :

- A l'occasion de l'opération « C'est mon patrimoine » des adolescents et leur famille participeront à un projet avec l'association *Via salines*.
- Lors d'événements exceptionnels (journées nationales et/ou locales, vernissages, etc.) des concerts ou des spectacles de danse pourront également être joués dans l'enceinte du Palais Fesch.
- Accueil au sein du musée de spectacles lors du festival de danse organisé par l'association *Dissidanse la la la*.

Différents tarifs pour l'ensemble de ces actions :

- pour les ateliers à l'année scolaire : tarif de 30 euros par mois
- Les conférences littéraires, concerts méridiens, spectacles de danse et opération « C'est mon patrimoine » de l'association *Dissidanse la la la*, gratuité
- Concerts du dimanche, spectacles de théâtre, l'entrée du musée sera exigée

IV- Actions envers le public empêché

Un travail avec différentes associations ou administrations recevant du public empêché physiquement ou socialement (cours et ateliers suivis d'une visite au musée) est mis en place depuis plusieurs années ; Chaque action est adaptée au public accueilli et au fonctionnement de la structure partenaire.

En raison de la diminution de la taille des groupes accueillis et de la mise en place de nouvelles mesures sanitaires, un certain nombre de cours et ateliers seront proposés grâce à la mise en place de nouveaux outils numériques.

Pour ce public spécifique, maintient de la gratuité de ces actions.

V- Edition d'ouvrage, livret, jeux et parcours de visite

Les ouvrages à destination du jeune public et supports de médiation culturelle (guide d'aide à la visite, plan du Palais, livret, dépliant, pochette presse, fiche presse, affiches tout format, bannières, etc.) sont les liens les plus directs entre les différents publics et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts. Ils permettent d'une part de communiquer au plus grand nombre (affichages, flyer, dépliants, etc.) et d'autre part d'acquérir les outils de connaissance indispensables à la bonne découverte, compréhension et appropriation du lieu (guide d'aide à la visite, plan du Palais, livret, dépliant jeune public, pochette presse, fiche presse, etc.). Ces supports peuvent aussi prendre la forme d'objets dérivés tels que les cartes postales, petits cahiers, et dans ce cas permettre l'encaissement de recettes supplémentaires relativement importantes.

VI- Participation aux événements nationaux et locaux

Certains événements nationaux sont devenus incontournables pour le Palais Fesch :

- La nuit des musées mai 2021, novembre 2021 ouverture exceptionnelle jusqu'à 23 heures. A cette occasion, participation à l'opération « la classe-l'œuvre » ;
- Les Journées européennes du patrimoine, septembre 2021, ouverture gratuite ;
- La journée mondiale Alzheimer, septembre 2021 : accueil de malades, aidants et bénévoles pour des visites guidées adaptées des collections du musée, en collaboration avec l'association *France Alzheimer* ;
- Fête de la science, octobre 2021 : ateliers en lien avec la thématique proposée ;
- Création du Prix du livre d'art en association avec le Syndicat national de l'édition, groupe Art et Beaux Livres et l'institut National d'histoire de l'Art. l'année 2020 a vu s'inscrire cette première manifestation qui a eu un retour plus que positif dans la presse nationale et locale (*Lire*, *Le Journal des arts*, *Connaissance des arts*, *Livreshebdo*, etc.), il faut maintenant l'inscrire dans le temps en programmant sa seconde année ;
- *Racines de ciel* : c'est depuis 2009 que *Racines de Ciel* organise chaque année à Ajaccio des rencontres littéraires, et depuis 2016 au Palais Fesch. Ces rencontres nationalement reconnues, réunissent auteurs de notoriété nationale et insulaires dans le but de nourrir une réflexion sur le processus de création autour d'un thème fort et différent chaque année. Il est proposé de reconduire ce partenariat qui rencontre un très vif succès.

Pour l'ensemble de ces opérations, la gratuité du musée sera accordée aux visiteurs.

Budget joint en annexe

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Que la programmation relative à la médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts répond aux missions fondamentales du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de ce programme ;

-Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse.

D'adopter Le budget nécessaire à la programmation des actions du Palais Fesch tel qu'exposé ci-dessous :

Budget médiation public adulte : 48 250 €

Budget médiation jeune public et famille : 64 150 €

Budget Edition : 25 000 €

Part Ville : 80 150 €

Part Collectivité de Corse : 57 250 €

De préciser que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2021 en dépenses fonction 322, article 611, 6232,6236, 6226, 6251, 6714 et au chapitre 520 article 60632, et en recettes au chapitre 74 article 74.72 fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine Livre IV, TITRE IV, L 441-2, L 442-7

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,

AUTORISE

-Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de ce programme.

-Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse.

ADOPTE

Le budget nécessaire à la programmation des actions du Palais Fesch tel qu'exposé ci-dessous.

Budget médiation public adulte : 48 250 €

Budget médiation jeune public et famille : 64 150 €

Budget Edition : 25 000 €

Part Ville : 80 150 €

Part Collectivité de Corse : 57 250 €

DIT

Que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2021 en dépenses fonction 322, article 611, 6232,6236, 6226, 6251, 6714 et au chapitre 520 article 60632, et en recettes au chapitre 74 article 74.72 fonctionnement.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI